



Problème avec voisine pour le portail d'entrée

Par **SCHUSTER**, le **04/06/2008** à **18:03**

J'ai acheté une maison il y a 11 ans. Celle-ci est équipée d'un portail d'entrée pour piéton avec serrure (à l'achat). Ce matin (04/06/08) j'ai changer la serrure ainsi que la pièce en fer fixée dans le mur de la voisine qui sert à recevoir le verrou, car il étaient hors d'usage. La voisine "propriétaire" m'a annoncé qu'il m'était interdit de faire un trou dans son mur (pour le cas, il n'est question que d'un remplacement de la pièce déjà présente) et que lors de futurs travaux de ravalement, elle ferait bouché cette partie du mur rendant la fermeture de mon portail impossible !!! Elle ajouta que je n'avais pas à avoir de portail à cette endroit là. Alors que la maison fût achetée dans l'état. J'aimerais savoir quels sont mes droits dans cette affaires. Ai je le droit de continuer à jouir de mon portail, de l'ouvrir et de le fermer comme quand j'ai acheté mon bien immobilier ? Merci